

bulletin d'information  
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



arts  
et sports

Bulletin du  
**SNADEM – UNSA**

Syndicat National  
des Professeurs  
pour l'enseignement  
du DESSIN  
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE  
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social  
Bourse du Travail  
3, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43  
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : [snadem@wanadoo.fr](mailto:snadem@wanadoo.fr)  
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €  
Abonnement 1 an : 1,52 €  
Abonnement +  
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du  
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire  
N° 1009 S 07012  
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2008 - 2009

N° 80 supplément 1  
Octobre – Novembre - Décembre  
2008

## promotions

## les élus paritaires claquent la porte

## élections des 13 et 14 novembre

## les consignes

**aucune abstention les  
13 et 14 novembre prochains**

**vous abstenir,  
c'est affaiblir votre syndicat**

**vous abstenir,  
c'est VOUS affaiblir**

*Chères Collègues,  
Chers Collègues,*

*Depuis 1985, vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant régulièrement comme représentant du personnel sur les listes présentées par le Snadem.*



*Cette année, je ne me représenterai pas à vos suffrages. En effet, comme certains de mes collègues, je ne peux solliciter un mandat que je ne mènerai pas à terme en raison de l'imminence de ma retraite. Ce sera également le cas pour Christian Réault, Èvelyne Clotès, et bien sûr pour ceux qui ont déjà quitté notre corps, Maryvonne Girardin et Bruno Gnocchi. Un grand merci à tous ces collègues qui ont été de tous les combats et qui ont fait preuve d'une grande disponibilité pour défendre les intérêts de tous les professeurs de la Ville.*

*Notre organisation, comme toutes les autres, n'échappe au vieillissement des responsables. C'est une situation logique et bénéfique, dans le sens où elle permet de renouveler les instances du Snadem et d'offrir à de plus jeunes collègues la possibilité de s'investir à leur tour dans cette lourde tâche, la défense des intérêts moraux et matériels du Corps des professeurs de la Ville de Paris.*

*Notre collègue d'EPS Pascale Caron ne souhaitant pas se représenter en raison d'obligations personnelles et après des années d'investissement syndical qu'il faut saluer, la liste que nous présentons cette année pour la classe normale est entièrement nouvelle. Elle est composée d'hommes et de femmes de tous âges, issus des trois disciplines et représentatifs de la diversité de notre Corps. Bénédicte Moreau-Lailier, Corinne Perroux, Serge Bourgouin et Pierre Raynal auront à cœur de prendre la relève et de se montrer dignes de la confiance que vous leur témoignerez.*

*Concernant la hors classe, outre Joëlle Poitral et Bernard Suisse qui se représentent, notre liste comprendra deux nouveaux venus : Jacqueline Lenoir et René Rabiant, deux collègues dont le dynamisme et le charisme ne peuvent être mis en cause.*

*Pour ma part, je reste toujours secrétaire général adjoint du Snadem pour quelques temps encore, et je remercie chacune et chacun d'entre vous pour la confiance que vous m'avez témoignée durant ces très nombreuses années.*

*Très cordialement,*

*Patrick Paquignon*

**Sommaire :** page 2 chères collègues, chers collègues... – sommaire... ♦ page 3 : syndiqués ou non... ♦ page 4 : pour voter : renseignements pratiques... ♦ page 5 : promotions 2007-2008 : le fiasco !.. – hors classe : vers de nouvelles règles ?.. ♦ page 6 : service minimum d'accueil... – mascarade... – rappel important... ♦ page 7 : D'une circulaire l'autre... – arrivée à la DRH... - stage de formation syndicale... - amicale des retraités : correctif... - rappel... ♦ page 8 : les cotisations du snadem... - bulletin d'adhésion... ♦ Pages 9 : demande d'autorisation d'absence... ♦

# **SYNDIQUÉS OU NON NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !**

Rappelons qu'au sein des organismes paritaires, les élus du personnel siègent pour TOUS les collègues du corps auquel ils appartiennent, et qu'ils sont chargés de les représenter et de les défendre, souvent au cas par cas.

## **pour la première fois, le SNADEM se présente seul aux suffrages des professeurs de la Ville**

C'est une situation que nous regrettons et qui témoigne peut-être d'un manque d'engagement des personnels. Il ne faut surtout pas que cet état de fait soit un facteur de démobilisation et d'abstention.

### **car seul le nombre de voix comptera**

Si l'administration ne connaît pas précisément la masse d'adhérents d'un syndicat – la liste et le nombre d'adhérents n'étant jamais divulgués – elle mesure en revanche le volume de voix obtenues par nos élus paritaires aux élections professionnelles. C'est dire l'importance de cette élection pour la représentativité du corps.

### **affirmons notre détermination à faire respecter nos droits**

En ces périodes de mutation, l'administration jugera de la volonté et de la motivation des personnels à défendre leurs intérêts au nombre de voix qui sortira des urnes. Même si elle est seule, toute abstention affaiblira le poids de la liste proposée à vos suffrages.

### **postez votre bulletin avant le 10 novembre**

Le vote par correspondance est un moyen plus simple et plus pratique à condition toutefois de bien respecter la procédure et les délais.

Nous vous conseillons d'utiliser les deux modes de scrutin et de voter à la fois d'abord par correspondance, puis physiquement ensuite le 13 ou le 14 novembre. Dans ce cas, seul le vote physique sera comptabilisé. Une sécurité non négligeable si vous êtes empêchés le jour du vote.

## **N'OUBLIONS PAS DE VOTER POUR QUE VIVE LA DEMOCRATIE LÀ OÙ ELLE DOIT S'EXERCER**

## **Pour voter : renseignements pratiques...**

Les professeurs de la Ville peuvent voter physiquement et par correspondance. Nous vous conseillons d'utiliser les deux modes de scrutin. Dans ce cas, le vote par correspondance sera détruit et seul le vote physique sera comptabilisé.

Vous disposez de 3 enveloppes. La plus petite doit contenir uniquement le bulletin de vote sans aucune inscription. **NE PAS COLLER**, mais rabattre le volet. La glisser dans l'enveloppe orange moyenne préimprimée par l'administration. **COLLER CETTE ENVELOPPE ET N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE LA SIGNER !**

ATTENTION ! Une erreur s'est glissée dans la fiche de consignes que vous avez reçue. La date et l'objet de l'élection ne figurent pas sur l'enveloppe orange n° 2, mais sur l'enveloppe blanche.

Insérer l'enveloppe orange n° 2 dans l'enveloppe blanche. Coller et postez **SANS TIMBRER**.

**Les votes par correspondance doivent impérativement arriver avant le 14 novembre.** Compte-tenu du 11 novembre férié, nous vous conseillons vivement d'envoyer votre vote avant le 10 novembre.

### **POUR VOTER PHYSIQUEMENT :**

LA CAP DES PROFESSEURS DE LA VILLE PORTE DÉSORMAIS LE NUMÉRO 21 (c'était autrefois la 52).

**CENTRE DE VOTE 04D  
3 RUE DE L'ARSENAL (DASCO)  
SALLE DE CONFÉRENCE AU REZ-DE-CHAUSSÉE  
75004 PARIS – MÉTRO BASTILLE.**

**SE MUNIR IMPÉRATIVEMENT DU « DOCUMENT INDIVIDUEL DE VOTE »** que vous avez reçu avec le matériel de vote par correspondance et D'**UNE PIÈCE D'IDENTITÉ** (la carte professionnelle n'est pas prise en compte).

### **AUTORISATION D'ABSENCE :**

Tous les personnels de la mairie qui sont inscrits sur les listes électorales sont autorisés à s'absenter **SUR LEURS HEURES DE SERVICE** pour accomplir leur devoir électoral. Le maire de Paris a rédigé une note en ce sens et, en principe, tous les directeurs d'école ont dû être informés de cette disposition.

Si toutefois ce n'était pas le cas dans votre établissement, vous trouverez en page centrale une demande d'autorisation d'absence, **QUI NE PEUT VOUS ÊTRE RUFUSÉE**, à transmettre à votre IEN par voie hiérarchique.

**SI VOUS RENCONTREZ LA MOINDRE DIFFICULTÉ POUR VOUS RENDRE AU CENTRE DE VOTE OU POUR OBTENIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CE JOUR-LÀ, N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER AU 06 08 06 54 51** (le signal téléphonique ne passant pas très bien à l'intérieur de la Dasco, laissez au besoin un message avec vos coordonnées : nous vous rappellerons le plus vite possible).

## **Promotions 2007-2008... le fiasco !**

La Commission Administrative Paritaire chargée notamment d'entériner le tableau de promotions 2007-2008 s'est tenue le 13 octobre dernier pour des avancements d'échelons qui auront, pour certains, un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre... 2007 ! Pour la première fois depuis 30 ans, les élus paritaires ont refusé unanimement les tableaux proposés par l'administration. En effet, nous avons été consternés et scandalisés par le nombre d'erreurs, d'omissions, de doublons, d'absurdités et d'aberrations qui truffaient ces tableaux. Anciennetés délirantes (certains collègues perdant 10 ans en 3 ans, d'autre en gagnant une vingtaine), professeurs promus deux fois sur le même tableau avec des barèmes différents, d'autres figurant dans les listes alors qu'ils n'étaient pas promouvables, d'autres encore complètement oubliés. Entériner ces promotions revenait à assimiler la procédure rigoureuse des avancements d'échelons au loto de la Française des Jeux. Il ne s'agissait non plus de promotions au mérite et à l'ancienneté, mais de simples coups de chance dûs à la seule fantaisie d'une informatique que l'administration ne maîtrise manifestement pas.

Voilà plus d'un an que nous avons prévu ces problèmes et redouté ces dysfonctionnements, en raison de la spécificité de notre mode d'avancement, du départ en retraite de la secrétaire administrative qui gérait depuis de très nombreuses années nos promotions avec maîtrise et compétence, et du changement de logiciel de gestion dont on se rappelle les balbutiements et les délires constatés sur nos feuilles de paye. Toutes les assurances nous avaient alors été données. On constate aujourd'hui la valeur des promesses des élus municipaux et de l'administration.

Les élus paritaires du Snadem veillent depuis des décennies à l'équité et à la régularité de la procédure des avancements d'échelons. Nous avons-nous-mêmes recalculé entièrement les tableaux et nous les avons soumis à la DRH, seule responsable de ce fiasco. Nous espérons que ces éléments permettront au service concerné de nous présenter enfin, et très rapidement, des tableaux corrects ne comportant aucune erreur. En tout état de cause, c'est un nouveau retard entièrement imputable à l'administration et une nouvelle pénalité pour les collègues qui attendent depuis des mois et parfois plus d'une année un avancement d'échelon légitime. Nous avons informé par courrier tous les professeurs promouvables de notre décision, et nous les informerons à nouveau dès la tenue de la prochaine CAP (une dépense de timbrage dont les finances du Snadem se seraient volontiers passés).

## **Hors classe : vers de nouvelles règles ?...**

Les règles d'accession au grade de hors classe ont changé depuis 2005-2006. Au lieu d'un quota de 15% des professeurs pouvant se trouver en position de hors classe, c'est désormais un « ratio promu/promouvables » qui est appliqué et qui permet d'obtenir entre 20 et 22 places chaque année. Depuis de longues années, un âge plancher de 54 ans est requis pour pouvoir bénéficier de cette promotion. À l'origine, cette disposition avait pour but de permettre aux plus anciens collègues d'accéder à ce grade terminal avant de partir en retraite et de libérer assez rapidement des places pour permettre un plus grand turnover.

Si l'on tient compte des nouvelles règles et de la pyramide des âges, on est obligé de constater que cet âge plancher de 54 ans sera appelé à évoluer. En effet, les professeurs qui partent en retraite ne libèrent plus de place, puisque le quota n'est plus lié aux places laissées vacantes. D'autre part, les tableaux montrent que les seuls professeurs de plus de 54 ans au 11<sup>ème</sup> échelon ne seront pas assez nombreux, dans l'avenir, pour occuper la totalité des places offertes. Il faudrait donc soit permettre à des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon depuis un certain nombre d'années de prétendre à ce grade, même s'ils n'ont pas atteint 54 ans, soit éventuellement puiser dans les collègues au 10<sup>ème</sup> échelon. Une réflexion qu'entend mener très prochainement le Snadem avec l'administration.

## ***Service Minimum d'Accueil...***

---

La mesure aura fait long feu, puisque la mairie a déclaré dans un communiqué de presse en date du 17 octobre déclare que « ***La Ville de Paris refuse de faire courir le moindre risque aux élèves de la capitale et n'appliquera donc pas le SMA, lors des prochains mouvements de grève dans l'éducation nationale à Paris.*** ». L'affaire n'est cependant pas terminée, puisque la justice a condamné cette décision et que la municipalité a immédiatement fait appel. Le problème n'est donc pas encore complètement réglé pour les professeurs de la Ville qui, même s'ils ne sont pas directement partie prenante dans ce dispositif, risquent d'en subir quelques conséquences fâcheuses (locaux, matériel, etc). Par ailleurs, des frictions sont apparues entre les animateurs réquisitionnés et certains de nos collègues (partage de locaux notamment) lors de la grève du 16 octobre qui a été assez largement suivie dans les écoles parisiennes.

Sans anticiper sur la décision de la justice, on peut doublement se réjouir de la décision du maire de Paris, puisque outre le fait de ne pas casser une grève, elle préserve nos locaux et nos matériels. En effet, une note de service adressée aux directeurs d'écoles et signée conjointement de Mme Moisan, Directrice des Affaires scolaires et de M. Rosselet, Inspecteur d'académie, précisait que toutes les facilités devaient être données aux animateurs chargés d'assurer le SMA, y compris « ***l'utilisation des locaux et du matériel des professeurs de la Ville.*** » On pressent déjà les dispositions qui ne manqueront pas d'être prises pour assurer l'accompagnement éducatif prévu en fin d'après-midi dans toutes les écoles dès la rentrée prochaine.

## ***Mascarade...***

---

Tous les professeurs de la Ville ont reçu le mois dernier un appel à candidature pour postuler à l'accès au grade d'administrateur de la ville de Paris. Cet appel se fondait sur l'article 3 du statut des administrateurs qui prévoit que « ***peuvent être nommés au choix dans le corps des administrateurs de la ville de Paris des fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de l'une des administrations parisiennes ou des agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée de huit ans de service effectif dans un corps ou sur un emploi de catégorie A ou assimilée et âgés à la même date de 35 ans au moins*** ». Beaucoup de professeurs de la Ville entraient donc – théoriquement - dans ce créneau et quelques collègues sans doute un peu trop candides ont posé leur candidature.

Bien évidemment, cet appel d'offre n'a été lancé que pour satisfaire à la légalité du processus, et les dés étaient pipés dès le départ. Que nos collègues se rassurent : à aucun moment, le comité chargé d'étudier les dossiers n'a envisagé une seule seconde de sélectionner un postulant qui ne serait pas issu de la noble filière administrative - et surtout pas, horreur, un enseignant ! (Ces gens-là font parfois grève et il nous a été rapporté que certains même ne portaient pas de cravate tous les jours. Les 27 heureux présélectionnés sont tous des attachés principaux d'administration, c'est-à-dire les plus « méritants » parmi les attachés. Une caste qui se reproduit en vase clos et dont vous ne faites pas partie, vous l'avez bien compris. S'il s'agissait d'une tentative pour ouvrir un corps à des agents venus d'horizons divers et pouvant apporter des talents et des compétences nouvelles, c'est une réussite complète !

Que la ville garde donc désormais ses hypocrites appels à candidatures, ou qu'elle prévienne honnêtement en tête des formulaires : « ***nous vous adressons ce document car nous y sommes obligés, mais nous espérons vivement que vous n'y répondrez pas*** ». Tout le monde y gagnera en temps et en énergie, puisque, de toute façon, vous n'avez strictement aucune chance d'être choisi.

### ***Rappel important...***

---

**Les professeurs de la Ville qui n'auront pas réglé leur cotisation 2008-2009 au 31 décembre 2008 ne seront plus couverts par notre protection juridique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Bien entendu, ils en bénéficieront à nouveau dès réception de leur r adh esion**

**Les collègues   jour de cotisation pour cette ann ee scolaire sont couverts par notre protection juridique jusqu'au 31 d ecembre 2009.**

## D'une circulaire l'autre

- Vendredi 3 octobre** Réunion de Pré-CAP pour les promotions 2007-2008 avec le Snadem, la Drh et la Dasco
- Lundi 6 octobre** Le Snadem rencontre M. Bonnassieux, ss-directeur, au sujet du Service Minimum d'Accueil
- Mardi 7 octobre** Les Élus paritaires du Snadem rencontrent les nouveaux stagiaires d'arts plastiques
- Vendredi 10 octobre** L'Unsa siège au Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes
- Lundi 13 octobre** Les élus paritaires du Snadem siègent à la CAP n° 52 pour les promotions 2007-2008
- Jeudi 16 octobre** Le Snadem siège au Comité d'Hygiène et Sécurité de la Dasco
- Dimanche 19 octobre** Le Snadem participe à la grande manifestation nationale sur la Défense de l'Éducation
- Jeudi 23 octobre** Le Snadem siège au Bureau Fédéral National de l'Unsa-Éducation
- Les élus paritaires du Snadem siègent à la Commission de Réforme
- Les Élus paritaires du Snadem rencontrent les nouveaux stagiaires d'éducation physique et sportive

## Changement à la DRH...

Mme Nadine Palczewski remplace Mme Humbert, partie en retraite, au bureau des personnels spéciaux à la DRH. Le Snadem lui souhaite la bienvenue et tout le courage nécessaire pour assumer cette lourde tâche si spécifique.

## Stage de formation syndicale...

Il reste encore quelques places pour les collègues intéressés pour participer au stage de formation syndicale que le Snadem effectuera durant le dernier trimestre de la présente année scolaire.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès du Snadem soit par email soit par téléphone le plus rapidement possible.

## Amicale des retraités : correctif...

Contrairement à ce qui était mentionné dans le numéro 80 d'Arts et Sports, l'adresse de l'Amicale des Retraités de la Ville et du Département de Paris est située au **28 quai des Célestins, bureau 1104, 75004 Paris**. Le téléphone reste inchangé au 01 42 76 53 24.

## Rappel...

Nous rappelons que les adhérents à jour de cotisation pour l'année scolaire en cours peuvent demander à recevoir notre journal Arts et Sports par email (au format PDF) à la place de la version papier. Avantages : réception prioritaire, archivage facile sur son ordinateur et frais de routage nul, ce qui allège d'autant la trésorerie de votre syndicat. À méditer en cette période d'économies.

Les adhérents intéressés peuvent en faire la demande simplement par mail.

# Les cotisations du Snadem...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation selon votre échelon et votre quotité de temps de service. Les chiffres en petits caractères inscrits en regard indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66% à laquelle vous donne droit votre adhésion (comme chaque année, notre trésorière vous enverra le document de déduction fiscale en temps utile).

	Tarif plein temps	50%	60%	75%	90%
<b>Stagiaire 1</b>	<b>36</b> 12,24	<b>18</b> 6,12	<b>22,71</b> 7,72	<b>28,44</b> 9,67	<b>34,09</b> 11,59
<b>Stagiaire 2</b>	<b>46</b> 15,64	<b>23</b> 7,82	<b>29,02</b> 9,87	<b>36,34</b> 12,36	<b>43,56</b> 14,81
<b>4</b>	<b>65</b> 22,10	<b>32,5</b> 11,05	<b>41,01</b> 13,94	<b>51,35</b> 17,46	<b>61,55</b> 20,93
<b>5</b>	<b>72</b> 24,48	<b>36</b> 12,24	<b>45,43</b> 15,45	<b>56,88</b> 19,34	<b>68,18</b> 23,18
<b>6 et 7</b>	<b>78</b> 26,52	<b>39</b> 13,26	<b>49,21</b> 16,73	<b>61,62</b> 20,95	<b>73,86</b> 25,11
<b>8 et 9</b>	<b>85</b> 28,90	<b>42,5</b> 14,45	<b>53,63</b> 18,23	<b>67,15</b> 22,83	<b>80,49</b> 27,37
<b>10</b>	<b>94</b> 31,96	<b>47</b> 15,98	<b>59,31</b> 20,17	<b>74,26</b> 25,25	<b>89,01</b> 30,26
<b>11</b>	<b>102</b> 34,68	<b>51</b> 17,34	<b>64,36</b> 21,88	<b>80,58</b> 27,40	<b>96,59</b> 32,84
<b>hors classe</b>	<b>115</b> 39,10	<b>57,5</b> 19,55	<b>72,56</b> 24,67	<b>90,85</b> 30,89	<b>108,9</b> 37,03



## **BULLETIN D'ADHÉSION** année scolaire 2008-2009 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	<b>36 euros</b>
Stagiaire 2	<b>46 euros</b>
4	<b>65 euros</b>
5	<b>72 euros</b>
6 - 7	<b>78 euros</b>
8 - 9	<b>85 euros</b>
10	<b>94 euros</b>
11	<b>102 euros</b>
Hors classe	<b>115 euros</b>

### TAUX PARTICULIERS

- \* Temps partiel : selon % du poste
- \* Couple : 1 + 1/2 cotisation
- \* CPA ou CFA ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation
- \* Retraite ou disponibilité ou détachement : 42 euros

nom : .....

prénom : ..... n° SOI : .....

né(e) le : ..... AP  EM  EPS  échelon

adresse : .....

..... tél. dom. : .....

tél. mobile : ..... e-mail : .....

je souhaite recevoir le journal Arts et Sports par e-mail

tél. école(s) : .....

**CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le .....

**N : F : C : P : S : NC : B : € :**

Nom : .....

Prénom : .....

Professeur de la Ville de Paris en Eps  Musique  Arts plastiques  (*cocher*)

Ecole : ..... (2)

Piscine : ..... (2)

## INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

....ème CIRCONSCRIPTION (2)

(voie hiérarchique)

Objet : Élections professionnelles à la Mairie de Paris.

Madame l'Inspectrice,  
Monsieur l'Inspecteur,(1)

J'ai l'honneur de vous informer qu'afin de me rendre au bureau de vote pour les élections paritaires de la Mairie de Paris, je m'absenterai le

- jeudi 13 novembre 2008                    matin - après-midi (1),
- vendredi 14 novembre 2008            matin - après-midi (1),

conformément aux dispositions données par M. le Maire de Paris et aux instructions qui m'ont été transmises par mon administration.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur (1), l'expression de mes sentiments distingués et respectueux.

à Paris, le

signature

*(1) Rayer la mention inutile*

*(2) Compléter*